



## ÉCOLE DU PARCHEMIN

Procès-verbal d'une rencontre du conseil d'établissement de l'école du Parchemin tenue le mercredi 21 octobre, à 19 h, en vidéoconférence.

### SONT PRÉSENTS :

Madame Chrystine Archambault	Employée de soutien
Madame Sylvie Blais	Présidente
Monsieur Jérémie Chevalier	Parent
Madame Gwendoline Coquet	Représentante de l'OPP
Madame Katie Gagnon	Enseignante
Madame Josée-Anne Larose	Enseignante
Monsieur Jocelyn Provençal	Enseignant
Monsieur Sébastien Raïche	Parent
Madame Carole Rock	Employée de soutien
Madame Cindy Villeneuve-Asselin	Parent
Madame Diane Morneau	Membre de la communauté

### PARTICIPE ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :

Madame Nathalie Chenette	Directrice
--------------------------	------------

### 1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sylvie Blais fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 19 h.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 21 OCTOBRE 2020

Il est proposé par Carole Rock, secondé par Cindy Villeneuve-Asselin, d'adopter l'ordre du jour proposé, avec l'ajout suivant au point 8. Varia :

1. Covid-19.

**CÉ-20-21-08** La proposition est adoptée à l'unanimité.

### 3. APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 29 SEPTEMBRE 2020

Il est proposé par Carole Rock, secondé par Jocelyn Provençal, d'approuver le procès-verbal de la rencontre du 29 septembre dernier tel que rédigé.

**CÉ-20-21-09** La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **4. AFFAIRES RELATIVES AU PROCES-VERBAL DU 29 SEPTEMBRE 2020**

Au point 6.1.1 de ce procès-verbal, il était indiqué qu'il fallait demander à madame Diane Morneau si elle était intéressée à siéger sur le CÉ comme membre de la Communauté. Elle a accepté et est présente ce soir. De plus, monsieur Chevalier devait vérifier auprès des gestionnaires du CPE Plaisirs d'Enfants si un représentant était également intéressé à siéger sur notre CÉ. Après discussion avec eux, il ne sera pas possible de les avoir comme membres de la Communauté.

Au point 6.1.2 les règles de régie interne ont été approuvées lors de la dernière rencontre. Cependant, dû aux rencontres virtuelles et pour des raisons de confidentialité, la phrase suivante a été ajoutée au point 4.2 des règles de régie interne : « Lorsque les rencontres sont virtuelles, les participants doivent conserver leur caméra ouverte et s'assurer qu'ils maintiennent la confidentialité des échanges en utilisant des écouteurs. »

#### **5. PAROLE AU PUBLIC**

Rien à signaler.

#### **6. ÉTUDE DES DOSSIERS**

##### **6.1 DÉCISIONS**

##### **6.1.1 Évaluation et adoption du plan de lutte**

Nathalie Chenette présente le plan de lutte qui a été déposé sur le site internet de l'école. Un condensé se retrouve également dans l'agenda scolaire.

Dans l'encadré sur l'Analyse de la situation, aux pages 3 et 4, les années de référence portent à confusion. Il faudrait corriger pour « L'analyse de l'année scolaire... ».

L'analyse de l'année scolaire 2019-2020 démontre que notre école présente peu de gestes d'intimidation. Cependant, les habiletés sociales demeurent à travailler. Au moment de la fermeture des établissements en mars 2020, nous n'avons pas eu de déclaration d'intimidation et un seul cas de violence. Les mesures mises en place à notre école donnent de bons résultats puisque les gestes de violence et d'intimidation sont à la baisse.

Le code de vie est à réviser. Puisque cela impliquera beaucoup de travail, ce sera probablement fait après la pandémie.

Il est proposé par Carole Rock, secondé par Gwendoline Coquet, d'adopter le plan de lutte contre l'intimidation avec la correction demandée ci-dessus.

**CÉ-20-21-10**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.1.2 Évaluation du projet éducatif**

Les membres du conseil d'établissement doivent évaluer le projet éducatif en notant, du vert au rouge, l'atteinte des objectifs pour chacune des orientations du projet.

Pour la 1<sup>re</sup> orientation « Soutenir chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel », puisqu'il n'y avait pas de notes au bulletin à la 3<sup>e</sup> étape, la comparaison a été faite avec les 2 premières étapes de 2018-2019 et 2019-2020. Le résultat présente une diminution de 2,5 % d'élèves en échec ou à risque. Cela signifie que les moyens utilisés sont efficaces. Puisque l'analyse s'avère quand même incomplète, les membres s'entendent pour attribuer la couleur jaune pour l'évaluation.

Pour la 2<sup>e</sup> orientation « Évoluer de façon continue par la mise en place des meilleures pratiques », le premier objectif était d'augmenter le nombre de Communautés d'apprentissage pour 2020-2021. Il ne sera pas possible de le faire parce que ce serait trop coûteux. Les membres sont d'accord pour que l'évaluation soit à rouge. Le deuxième objectif était de diminuer le pourcentage d'élèves des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle qui démontrent de l'anxiété de performance. Un sondage aurait dû être fait auprès des élèves au printemps dernier. Cependant, à cause de la fermeture des établissements scolaires en mars, cela n'a pu être fait et il est fort possible que l'anxiété de performance soit probablement élevée. Les membres sont d'accord pour que l'évaluation soit à jaune.

Pour la 3<sup>e</sup> orientation « Être un milieu ouvert, stimulant, sain et sécuritaire », plusieurs activités avaient été planifiées en 2019-2020, telles l'exposition Corrid'Art, la chorale des enfants, des parents et le spectacle des chorales réunies. Ces activités avaient également pour but de faire augmenter la cote donnée par les parents quant à leur perception de l'implication de leur enfant dans plusieurs projets et activités de l'école. Encore une fois, à cause de la pandémie, plusieurs activités ont été annulées. Quelques projets sont en développement pour cette année : concours pour changer le logo de l'école, tintamarre (fabrication d'instruments à partir de matériaux recyclés), etc. Les membres s'entendent encore une fois pour attribuer la couleur jaune pour l'évaluation.

### **6.1.3 Ajout aux règles de fonctionnement**

Nathalie Chenette explique les ajouts qui ont trait aux rencontres virtuelles.

## **6.2 DISCUSSION**

Rien à signaler.

## **6.3 INFORMATION**

### **6.3.1 Normes et modalités d'évaluation**

Cette année, exceptionnellement, il y aura 2 bulletins au lieu de 3. Les normes et modalités d'évaluation ont été déposées sur le site internet de l'école dans la section Enseignement.

### **6.3.2 Fête de l'Halloween**

La fête de l'Halloween sera célébrée à l'école le vendredi 30 octobre.

## **7. PAROLE À L'OPP**

Gwendoline Coquet nous informe que certains parents sont venus nettoyer les platebandes et décorer autour de l'école pour l'Halloween. Tout le personnel et les élèves ont remarqué les jolies décorations dès le 1<sup>er</sup> jour et remercient l'OPP. L'OPP décorera également à l'extérieur pour Noël.

## **8. VARIA**

### **8.1 COVID-19**

Une classe est pour une 2<sup>e</sup> fois en confinement depuis aujourd'hui.

## **9. PROCHAINE RENCONTRE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 16 décembre à 19 h en vidéoconférence. À 20 h 25, il est proposé par Carole Rock, secondé par Jocelyn Provençal de lever la présente séance.

**CÉ-20-21-11** La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

Sylvie Blais, Présidente

---

Nathalie Chenette, Directrice

---

Date